

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 12/10/2023**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 17.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le projet de rénovation énergétique sur la résidence Baron à Angers (49) Numéro Onagre : 2023-02-33x-00181	Bénéficiaire : PODELIHA	Avis : Favorable
-------------------------	---	----------------------------	---------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

- *Passer domesticus* Moineau domestique

**Délibération**

Le CSRPN relève que le dossier déposé par le porteur n'est pas qualitatif. De plus, une partie des travaux ont déjà été effectués.

La méthodologie d'inventaire pose question. Malgré un prédiagnostic le dossier n'est pas qualitatif. En effet le prédiagnostic n'a eu lieu que sur une seule journée, fin avril ce qui n'est pas la bonne période pour le Martinet noir, et peu d'espèces ont été inventoriées. Une partie des façades n'a pu faire l'objet d'observation dans ce premier inventaire. Le second diagnostic a porté sur le seul bâtiment où le Moineau domestique avait été noté dans le pré-diagnostic. Ainsi l'inventaire est très partiel avec uniquement un bâtiment inventorié de façon complète. L'état initial est ainsi incomplet.

Le dépôt de dossiers de demande de dérogations espèces protégées par le porteur de protégées a été vu comme positif dans un premier temps, s'agissant des premières démarches de ce type en Pays de la Loire. Néanmoins, si la qualité des dossiers ne s'améliore pas et que le porteur de projet ne s'implique pas dans cette démarche au-delà du dépôt du dossier son intérêt est réduit.

Les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable au projet.

Le 18/10/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire  
Jean-Marc Gillier

